

L'accès aux soins des déplacés Ukrainiens en Haute-Vienne

Mise à jour le 11 mars 2022

- L'accès aux droits

Le statut de protection temporaire permet de disposer d'un titre de séjour.

La CPAM ouvre les droits à couverture maladie automatiquement dès obtention de ce statut, autorisant ainsi la prise en charge des frais de santé (Protection universelle maladie et C2S).

- L'accès aux soins somatiques :

Dans l'attente de l'ouverture de droits assurance-maladie, l'orientation des ressortissants ukrainiens se fait vers la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du CHU de LIMOGES. Une fois les droits ouverts, les professionnels de santé de proximité peuvent assurer la prise en charge des personnes nécessitant des soins.

La PASS assure des actions de prévention, d'orientation (notamment vers le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse - CLAT) et de soins.

Les informations sont disponibles sur le site suivant : <https://www.sante-pass-nouvelle-aquitaine.fr/>

PASS CHU de LIMOGES

Du lundi au vendredi

2 avenue Martin Luther King - 87042 Limoges Cedex

☎ [05.55.05.88.55](tel:05.55.05.88.55) – Secrétariat

☎ 05.19.76.17.14 – Infirmière référente

✉ pass@chu-limoges.fr

<i>Site CHU Dupuytren 1</i>	<i>Site Hôpital de la Mère et de l'Enfant 8 avenue Dominique Larrey</i>	
Assistante sociale 05.55.05.65.66	<i>Femmes enceintes</i> Assistante sociale 05.55.05.86.92	<i>Pédiatrie - Gynécologie (Hors grossesses)</i> Assistante sociale 05.55.05.61.04

Le Centre de lutte anti-tuberculeuse est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la lutte antituberculeuse au niveau local. Il réalise à ce titre gratuitement les dépistages ciblés de la tuberculose auprès des populations à risques, propose des consultations médicales et un suivi médical et met en place la stratégie de vaccination et de prévention.

Centre de lutte anti-tuberculeuse de la Haute-Vienne (CLAT)

CHU Dupuytren 2 - du lundi au vendredi

16 rue Bernard Descottes - 87042 Limoges Cedex

☎ 05.55.05.86.48 – Secrétariat

✉ CLAT@chu-limoges.fr

Le **centre de vaccination départemental** permet à tous de se faire vacciner gratuitement contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, etc ; après un premier bilan réalisé par le CLAT pour les primo-arrivants ou réfugiés.

Centre de vaccinations

2 rue Félix-Éboué – 87000 Limoges

☎ 05.55.45.49.00

✉ centrevaccinations@ville-limoges.fr

En cas d'urgence, le 15 doit être contacté pour un conseil, une orientation vers un service d'urgence ou l'envoi d'une ambulance si nécessaire.

- **[L'accès aux soins en santé mentale](#)**

La Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) peut être saisie en cas de demande de prises en charge psychologiques. Ces demandes seront traitées au cas par cas pour soins / orientation / conseils ou éventuellement, si indication, des prises en charges collectives sur place.

Pour les Ukrainiens, le numéro régional pour joindre **la CUMP est le 0800 719 912**.

Pour les ressortissants français, le numéro national est (+33) 01 44 49 24 30

- **[Action sociale et protection maternelle infantile](#)**

Pour répondre aux besoins des familles ukrainiennes, ayant trouvé refuge en Haute-Vienne, les services départementaux d'action sociale et de protection maternelle infantile (PMI) sont mobilisés.

Le public accueilli est assuré d'obtenir une écoute et un premier niveau de réponse à ses questions, dans tous les domaines de la solidarité : accès aux soins et santé, éducation et soutien à la parentalité, aides aux personnes âgées et handicapées, insertion sociale et professionnelle, accès aux droits et aides financières éventuelles.

Contacts

Conseil départemental – Pôle Solidarité Enfance

11 rue François Chénieux – 87031 Limoges cedex 1

☎ 05.44.00.11.65